

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

**Lettre de Politique Sectorielle de
Développement de l'Agriculture (LPSDA)
2019 - 2023**

Version finale

Table des matières

Sigles et abréviations	2
Introduction	4
I. CONTEXTE	6
II. PRESENTATION DU MINISTERE	8
2.1 Missions du Ministère	8
2.2 Organisation du Ministère	8
III. DIAGNOSTIC DU SECTEUR	11
3.1 Analyse des résultats du secteur	11
3.2 Atouts et contraintes du secteur	19
3.4 Opportunités et menaces	22
3.5 Synthèse du diagnostic stratégique	25
3.6 Défis et enjeux à relever à l'horizon 2023	26
IV. CADRE STRATEGIQUE	28
4.1 Vision, principes, valeurs et fondements	28
4.2 Orientations stratégiques	29
4.3 Objectifs spécifiques	29
4.3.1 Objectif spécifique 1 : Augmenter la production et la productivité agricoles	29
4.3.2 Objectif spécifique 2 : Diversifier les spéculations et les systèmes de productions agricoles	31
4.3.3 Objectif spécifique 3 : Renforcer les services agricoles	32
4.3.4 Objectif spécifique 4 : Améliorer la gouvernance du secteur	33
4.4 Articulation à la stratégie nationale	34
V. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION	37
5.1 Dispositif de mise en œuvre de la LPSDA	37
5.2 Dispositif de suivi évaluation de la LPSDA	37
5.3 Outils du système de suivi évaluation	39

Sigles et abréviations

ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rurale
ANIDA	Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASPRODEB	Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement par la Base
BARVAFOR	Projet de bassins de rétention et de valorisation de forages
BSOAP	Bureau de Soutien aux Organisations d'auto-promotion
BSG	Budgétisation et Planification Sensible au Genre
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes
CERES-LOCUSTOX	Centre Régional de Recherches en Écotoxicologie et Sécurité Environnementale
CFPH	Centre de Formation Professionnelle horticole
CFTAGR	Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural
CIPA	Centre d'Initiation et de Perfectionnement aux métiers de L'Agriculture
CIRIZ	Comité Interprofessionnel du Riz au Sénégal
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CNFCI	Centre national de Formation en Cultures irriguées
CNIS-GDT	Cadre National d'Investissement Stratégique pour la Gestion Durable des Terres
CPA	Centre de Perfectionnement agricole
CPM	Centre de Perfectionnement des maraîchers
DA	Direction de l'Agriculture
DAC	Domaines Agricoles Communautaires
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DBRLA	Direction des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels
DHORT	Direction de l'Horticulture
DFPO	Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations
DMER	Direction de la Modernisation de l'Équipement rural
DPPD	Document et Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	Direction Régionale de Développement Rural
FADSR	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc des Communautés Financières d'Afrique
FNDASP	Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral
FNRAA	Fond national de Recherche agricole et agro-alimentaire
GDSP	Groupe Dialogue Social et Politique
GDERST	Gestion des Eaux de Ruissellement et de la Salinisation des terres
INP	Institut National de Pédologie
IPOS	Interprofession Oignon du Sénégal
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LOASP	Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale
LPSDA	Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
ODD	Objectifs de Développement Durable
PADAER	Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural
PADERCA	Projet d'appui au développement rural en Casamance
PAFA-E	Projet d'Appui aux Filières Agricoles-Extension
PANA UEMOA	Programme d'Action National d'Adaptation

PAPIL	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PASA LOU-MA- KAF	Projet d'appui à la Sécurité alimentaires des régions de Louga, Matam et Kaffrine
PIB	Produit Intérieur Brut
PDIDAS	Projet Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal
P2RS	Programme Multinational de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnel au Sahel
PNDIL	Programme National de Développement de la Petite irrigation Locale
PNDN	Politique nationale de développement de la nutrition
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et de Nutrition
PPHV	Projet Petite Hydraulique Villageoise
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRIASAN	Programme régional d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RESOPP	Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SNSAR	Stratégie National de Sécurité Alimentaire et de la Résilience
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest africain

Introduction

L'agriculture constitue un pilier fondamental de la politique de développement du Sénégal. Les différentes politiques et stratégies agricoles nationales successivement mises en œuvre, traduisent une volonté politique affichée de faire de l'agriculture un secteur prioritaire, porteur de croissance économique et générateur d'emplois et de revenus aux ménages. Elle est pratiquée par une population très jeune avec un âge moyen de 22,7 ans et un âge médian de 18 ans. L'agriculture bénéficie de conditions favorables à son essor et à sa compétitivité pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'importants flux d'exportation de produits à haute valeur ajoutée. Aussi, la majeure partie des ménages du Sénégal s'occupe dans le secteur de l'Agriculture (49,5%)¹.

Le secteur agricole dispose de ressources humaines de qualité, d'un savoir-faire traditionnel acquis depuis de longue date dans les pratiques culturelles, d'un dynamisme et d'une diversité d'organisations de producteurs, des compétences en recherche agricole et de dispositifs de formation et d'un appui au conseil agricole.

Depuis février 2014, le Gouvernement met en œuvre le Plan Sénégal émergent (PSE) qui a pour ambitions de faire du Sénégal un pays émergent à l'horizon 2035 en s'appuyant sur trois (03) axes : (i) Transformation structurelle de l'économie et croissance ; (ii) Capital humain, Protection sociale et Développement durable ; et, (iii) Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité. L'agriculture occupe une place de choix dans le PSE qui a pour option, entre autres, de satisfaire trois aspirations adossées à l'axe 1 : (i) renforcer la sécurité alimentaire et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires ; (ii) développer les filières intégrées compétitives et à haute valeur ajoutée ; et, (iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.

Ainsi, le gouvernement s'est engagé à travers le PSE de faire de l'agriculture le moteur du développement économique et social. Pour traduire cette volonté politique, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER) a élaboré, en 2014, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui constitue l'instrument sectoriel agricole de mise en œuvre du PSE pour la période 2014 - 2017, notamment au niveau de son axe 1 « *Transformation structurelle de l'économie et croissance* ».

La présente Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA) pour la période 2019-2023 est élaborée sur la base de la capitalisation des acquis et des enseignements tirés de la mise en œuvre du PRACAS et dans la dynamique de l'actualisation de ce dernier. Le processus d'élaboration a été participatif avec l'implication des représentants des structures du département ministériel en charge de l'Agriculture et les différentes parties prenantes du secteur, notamment le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP), le Bureau Organisation et Méthodes (BOM), le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) et les partenaires techniques et financiers.

Le processus d'élaboration a été participatif avec l'implication des représentants des structures du département ministériel en charge de l'Agriculture et les différentes parties prenantes du secteur, notamment le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP), le Bureau Organisation et Méthodes (BOM), le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) et les partenaires techniques et financiers.

¹ ANSD : Le recensement général de la population de 2013

La LPSDA s'articule autour des points suivants : le contexte, la présentation du Ministère, le diagnostic du secteur, le cadre stratégique et le cadre de mise en œuvre et de suivi évaluation.

I. CONTEXTE

Sur le plan international, l'adoption des Objectifs de Développement Durables (ODD) pour l'horizon 2030 constitue une opportunité pour le développement agricole des pays africains en général et du Sénégal en particulier. En effet, la communauté internationale, à travers les ODD, souligne avec force l'importance de la sécurité alimentaire, alliée à une meilleure nutrition, ainsi que la nécessité de garantir des revenus aux petits producteurs, à travers des pratiques agricoles durables.

Le Sénégal a également souscrit à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui promeut, entre autres, une agriculture moderne pour une production, une productivité et une valeur ajoutée plus grandes, contribuant à la prospérité nationale et des agriculteurs, et à la sécurité alimentaire collective de l'Afrique.

Cette initiative est renforcée au niveau régional par le Programme régional d'Investissement agricole et de Sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a pour objectifs de : (i) contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post-production ; (ii) promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agroalimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale dans une perspective d'intégration du marché régional ; (iii) améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et la résilience des populations rurales vulnérables ; et (iv) améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire.

Ainsi, la CEDEAO a retenu, dans le cadre de sa politique agricole régionale, six domaines prioritaires sur la base de leur contribution à la réduction de la pauvreté, et de l'insécurité alimentaire ainsi que de leur faisabilité à court et moyen termes. Il s'agit de : (i) l'amélioration de la gestion de l'eau, (ii) la gestion améliorée des autres ressources naturelles, (iii) le développement durable des exploitations agricoles, (iv) le développement des filières agricoles et la promotion des marchés, (v) la prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles et (vi) le renforcement institutionnel.

Malgré les progrès accomplis, l'agriculture ouest-africaine reste largement sous-financée. Les pays ouest-africains consacrent en moyenne 5 % de leur budget à l'agriculture, soit la moitié des 10 % prévus par la Déclaration de Malabo de l'Union africaine.

Sur le plan national, le sous-secteur agricole reste le principal moteur de la performance du secteur primaire. Il a enregistré, en 2016, une croissance de 12,3% contre 31,7% et 2,03% respectivement en 2015 et en 2014. La valeur ajoutée (VA) agricole est passée de 344 milliards FCFA en 2012 à 520 milliards FCFA en 2016, soit une variation relative de 51,2 %. En 2016, le sous-secteur agricole représente 58,6% du PIB du secteur primaire et a contribué au PIB réel national à hauteur de 9,1%.

Depuis 2014, le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER), met en œuvre le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) pour développer une agriculture compétitive, diversifiée et durable, facteur de renforcement d'une résilience qui tire avantage du commerce international tout en garantissant des revenus stables aux ruraux. Le processus d'actualisation du PRACAS (phase 2 ou PRACAS 2) est actuellement en cours.

Le PRACAS cible des filières prioritaires par cercles concentriques glissants à l'horizon 2017 et, progressivement, couvrira toutes les principales filières agricoles. Les filières concernées par le programme prioritaire (2014-2017) étaient, dans un premier temps, le riz, l'oignon, l'arachide et les fruits et légumes de contre saison.

Aussi, le PRACAS est aligné au Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et aux orientations stratégiques de la politique de développement agro-sylvo pastoral définies dans la Loi n°2004-16 portant Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) adoptée en mai 2004. Le PRACAS prend en compte les questions d'équité et d'égalité de genre en proposant de «favoriser le développement des activités et des revenus agricoles des femmes intervenant dans la chaîne de valeurs et l'augmentation et la création d'opportunités pour l'accès des femmes en milieu rural aux ressources productives telles que la terre, les intrants, les financements, les crédits, les équipements et infrastructures agricoles, ainsi que le renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales des femmes rurales et l'amélioration de leur accès aux services à l'encadrement et aux formations des structures publiques et privées». Aussi, le PRACAS intègre les aspects du changement climatique et ses implications dans l'orientation des politiques de développement agricole et le secteur privé, particulièrement dans l'horticulture et en complément aux contributions des exploitations agricoles familiales dans l'économie agricole.

Par ailleurs, le MAER contribue également à la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles et transversales telles que la Politique nationale de Développement de la Nutrition (PNDN) à travers son plan d'actions sectoriel nutrition, la Stratégie nationale d'Equité et de Genre (SNEEG), le Programme d'Action national d'Adaptation (PANA), la Stratégie nationale de Sécurité Alimentaire et de la Résilience (SNSAR), la Stratégie Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments (SNSSA) en juillet 2018, le Plan National de Réponse aux Urgences de Sécurité Sanitaire des Aliments (PNRUSSA) en novembre 2018.

Au niveau régional, le Gouvernement du Sénégal a pris le Décret N° 2017-461 portant adoption de la Politique Nationale Qualité du Sénégal du 21/03/2017 prenant en compte les Règlements de la CEDEAO sur l'homologation des pesticides (Règlement C/REG.3/05/2008), le Contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants (Règlement C/REG.4/05/2008), et sur le contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO (Règlement C/REG.13/12/2012).

II. PRESENTATION DU MINISTERE

2.1 Missions du Ministère

Les attributions du Ministre de l'Agriculture et de l'Equipeement rural (MAER) sont consignées dans le décret n°2017-1573 du 13 septembre 2017. Ainsi, le Ministre est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans le domaine de l'agriculture et l'équieement rural. A ce titre, il est chargé de mettre en place un cadre cohérent de planification stratégique, de pilotage et de suivi évaluation des politiques, stratégies et programmes agricoles.

En vue d'atteindre l'autosuffisance et d'assurer la sécurité alimentaire, il met en place des stratégies et programmes visant l'augmentation et la sécurisation des productions agricoles et l'amélioration de leur qualité. Il promeut la diversification agricole, l'identification et le développement de filières agricoles porteuses.

A ce titre,

- Il veille à la disponibilité d'intrants de qualité, notamment les semences et les engrais. Il s'assure de la mise en place de dispositifs de veille et d'intervention en vue d'une bonne protection des végétaux.
- Il développe des partenariats avec les organisations de producteurs et les organismes de financement afin de favoriser l'accroissement de l'investissement en milieu rural et la responsabilisation des organisations de base.
- Il promeut l'équieement rural et la modernisation du matériel agricole.
- Il est chargé de la formation et de l'encadrement des agriculteurs.
- Il est responsable du génie rural.
- Il est responsable de la politique de recherche appliquée en matière d'agronomie.
- Il veille à l'application de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et à la mise en cohérence des instruments et mécanismes pour assurer un développement durable, participatif et intégré.

2.2 Organisation du Ministère

L'architecture organisationnelle du MAER est définie dans le Décret n° 2017-1546 du 8 septembre 2017 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères.

Ainsi, le MAER est composé des structures ci-après :

1. Cabinet et services rattachés du Ministre :

- Inspection interne ;
- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Bureau des Relations avec les Organisations paysannes ;
- Bureau de la Législation agricole ;
- Commissariat à l'Après – Barrages.

2. Cabinet du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural chargé de l'Accompagnement et de la mutualisation des Organisations Paysannes

3. Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Bureau du Courrier commun.

4. Directions :

- Direction de l'Agriculture (DA) ;
- Direction de la Protection des Végétaux (DPV) ;
- Direction des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels (DBRLA) ;
- Direction de l'Horticulture (DHORT) ;
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles (DAPSA) ;
- Direction de la Modernisation de l'Équipement rural (DMER) ;
- Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations (DFPO) ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE).

5. Autres administrations :

- Centre de Formation Professionnelle horticole (CFPH) ;
- Centre d'Initiation horticole (CIH) ;
- Centre de Perfectionnement agricole (CPA) ;
- Centre de Perfectionnement des maraîchers (CPM) ;
- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural (CFTAGR) ;
- Centre national de Formation en Cultures irriguées (CNFCI) ;
- Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole (ANIDA).

6. Établissements publics sous tutelle :

- Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) ;
- Institut National de Pédologie (INP) ;
- Barrage d'Affiniam.

7. Sociétés nationales et sociétés à participation publique

- Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS Sa. ; ex Suneor)
- Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) ;
- Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI) ;
- Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX) ;
- Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR).

Le MAER dispose de structures déconcentrées :

- Directions régionales de Développement rural (DRDR) ;
- Services départementaux de Développement rural (SDDR).

Sont également sous la tutelle technique du MAER des fonds, des programmes, des projets et des structures autonomes :

- Fond National de Recherche Agricole et Agro-alimentaire (FNRAA) ;
- Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP) ;
- Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural (FADSR) ;
- Programme Multinational de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnel au Sahel (P2RS) ;
- Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural (PADAER) ;
- Programme d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes (PADEN) ;
- Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) ;
- Programme d'Appui au PNIA Sénégal (PAPSEN) ;
- Programme Agricole Italie-Sénégal (PAIS) ;
- Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS) ;
- Projet d'Appui aux Filières Agricoles-Extension (PAFA-E) ;
- Programme national d'Autosuffisance en Riz (PNAR) ;
- Fondation CERES-Locustox ;
- Centre Régional de Recherches en Ecotoxicologie et Sécurité Environnementale ;
- Fondation Origine Sénégal aux Etablissements publiques.

III. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Les récents diagnostics de l'agriculture sénégalaise s'accordent sur son potentiel de développement important soutenu par les atouts (forces) et les opportunités du secteur. Cependant, les faiblesses et les menaces auxquelles elle devra faire face peuvent entraver son essor. Les données du diagnostic proviennent des rapports du département ou du secteur, notamment le rapport "revue sous-secteur agricole 2017", le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2017-2019 et ses plans annuels de performance, les rapports périodiques d'activités (2016, 2017 et 2018), les présentations du bilan du PRACAS et des contributions des structures du MAER et de ses partenaires.

3.1 Analyse des résultats du secteur

Depuis 2012, le Ministère de l'Agriculture et l'Équipement Rural (MAER) a mis en œuvre des programmes agricoles annuels qui ont permis de renforcer les initiatives de sécurisation de la croissance du secteur et de consolider les programmes d'adaptation, de dopage et de sécurisation de la production agricole.

3.1.1. Les performances en matière de production agricole

Dans le cadre de l'accompagnement de la production agricole, le département met en œuvre des programmes d'appui à la production agricole. Ainsi, les principales filières agricoles ont globalement enregistré une amélioration de leurs productions traduisant les efforts d'intensification et de relance des filières par l'État.

La production céréalière principalement constituée des cinq filières (mil, riz, maïs, sorgho, fonio) est évaluée à 2 516 466 tonnes en 2017 sur un objectif 2 795 000 tonnes, soit un taux de réalisation de 90% et une hausse de 18% par rapport à 2016 et de 73% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Ce résultat s'explique entre autres par l'augmentation de 2,44% des superficies emblavées qui sont passées de 1 664 147 ha en 2016 à 1 704 718 ha en 2017. Ceci grâce en partie aux efforts consentis par l'État dans la mise en place d'intrants de qualité et d'équipements agricoles.

La filière Riz a été le moteur de la production céréalière. En 2017, la production de riz est évaluée à 1 011 269 tonnes, soit un taux de réalisation de 63% par rapport à la cible de 1 600 000 tonnes et une hausse de 6,94% par rapport à 2016. Comparée à la moyenne des cinq dernières années, elle a enregistré un taux de croissance de 52,45 %.

Les progressions majeures notées s'expliquent en partie par des changements apportés dans la mise en place des semences (facilitation de l'accessibilité, augmentation des quantités et des variétés à mettre en place, plus d'exigence sur la qualité et responsabilisation des organisations producteurs), la modernisation de l'équipement rural, l'amélioration de l'exploitabilité des périmètres irrigués. L'augmentation des aménagements et le renforcement de l'encadrement. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif d'atteindre l'autosuffisance en riz.

En outre, l'amélioration du rendement à l'usinage (passé 55% en 2012 à plus de 65% en 2017) et de la qualité du riz (présentation, conditions de stockage, goût et saveur), grâce au renforcement du plateau technique des unités de transformation existantes et l'installation de grandes rizeries, impulsent une dynamique de mise sur le marché des produits agricoles.

Les acquis de la filière rizicole ont été très importants dans la Vallée du Fleuve Sénégal couverte par la SAED, notamment avec l'augmentation des superficies emblavées en riz, l'amélioration de l'exploitabilité des périmètres irrigués, l'amélioration de la qualité du Paddy et du Riz Blanc répondant aux goûts des consommateurs, l'amélioration des conditions de stockage et la mise en place d'un système d'agrèage de qualité et d'emballage approprié. Ceci a permis d'augmenter le rendement à l'usinage passant de 55 à plus de 65% et la part du riz entier de 30 à plus de 60%. En plus, la riziculture pluviale dans les bas-fonds de Casamance et du bassin arachidier ont également contribué à l'augmentation de la production rizicole. Ces performances sont soutenues, notamment par les efforts de l'Etat en matière de subvention des intrants et matériel agricole. Cependant, ces mesures, bien que louables, restent encore insuffisants au regard des ambitions d'autosuffisance en riz à l'horizon 2020.

La filière arachidière s'établit à 1 405 223 tonnes en 2017, soit un taux de réalisation de 140,5% par rapport à la cible de 1 000 000 tonnes. Ainsi, elle a connu, un accroissement de 42% par rapport à la campagne agricole 2016/2017 et de 72% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. On note une tendance à la hausse de la production similaire à celle des superficies qui sont passées pendant la même période de 708 986 ha à 1 254 048 ha. Cette dynamique résulte des efforts entrepris par l'Etat dans la reconstitution du capital semencier. A la date du 31 Octobre 2017, la quantité de semences d'arachide subventionnée est estimée à 75 000 tonnes, dont 55 000 tonnes de certifiées et 20 000 tonnes d'écramées. Les taux de subvention varient entre 40 et 60%. A ces facteurs, s'ajoutent la poursuite du renforcement du matériel agricole et la redynamisation de l'industrie de transformation de l'arachide.

Les productions horticoles (fruits et légumes) ont été aussi très performantes dans le sous-secteur agricole. Elles s'appuient sur les spécificités des filières horticoles qui permettent plusieurs productions tout au long de l'année, des investissements consentis et des efforts, sans précédent, dans le pilotage du sous-secteur, le soutien de l'Etat aux producteurs (intrants subventionnés, gel des importations, appui et conseil agricoles, et la promotion à l'exportation, etc.), dans le contrôle phytosanitaire et le respect des normes à l'exportation, et dans l'engagement des producteurs. La production de fruits et légumes est estimée à 1 320 399 tonnes en 2017 contre 905 000 tonnes en 2012, soit une hausse de 31,5% en valeur relative et de 23,5 % comparé à la moyenne des cinq dernières années.

La production de la mangue représente 55,6% de la production totale de fruits, plus de la moitié avec 132 000 tonnes en 2017, contre 130 000 tonnes en 2016 soit une hausse de 1,5%. Cette augmentation est due en partie par efforts menés pour lutter contre la mouche des fruits mais aussi par la mise en place d'infrastructures pour le transit et la conservation des produits destinés à l'exportation (infrastructures portuaires, gares de fret).

Cependant, le potentiel de la culture reste sous-exploité à cause du non étalement de la production sur toute l'année et à la mouche des fruits qui entrave son expansion, au faible accès au marché et à l'insuffisance des infrastructures de conditionnement et conservation. De manière générale, la production fruitière reste encore plombée par les problèmes phytosanitaires (mouche des fruits notamment) et à la vieillesse ou au manque de modernisation (disponibilité et utilisation insuffisantes de matériel végétal de qualité, utilisation insuffisante de systèmes d'irrigation adaptés, défaut de gestion des plantations, etc.) de certaines plantations.

La production de légumes, établie à 1 083 399 tonnes en 2017, soit une proportion de 82,05% du tonnage total fruits et légumes, a augmenté de 10,9%, par rapport à 2016. Elle permet de couvrir l'essentiel des besoins nationaux, avec 400 000 tonnes d'oignon et de 118 783 tonnes de pomme de terre, soient respectivement 114,28% et 103,14% des besoins.

Pour les légumes de grande consommation (oignon, pomme de terre, carotte), le problème d'étalement de la production et certaines failles du système de régulation du marché intérieur, d'une part, le manque d'infrastructures de stockage et de conservation (cas de l'oignon notamment), d'autre part, justifient que le Sénégal continue à importer pour couvrir une partie de ses besoins.

C'est ainsi que, pour l'oignon, un volume de 142 389,35 tonnes a été importé en 2017, équivalent au besoin de consommation intérieure de 3 à 4 mois dans l'année. Ces importations d'oignons sont en baisses de 6,2%, par rapport à 2016.

Concernant la pomme de terre, sur la période 2012-2017, la production a fortement augmenté, passant de 15 000 à 118 783 tonnes, faisant passer la couverture des besoins de 2 à 6 mois. Ces efforts sont en partie imputable, d'une part, à une augmentation importante de l'appui en semences à travers une subvention de 50% de l'Etat passée de 400 tonnes (pour une valeur de 130 millions de francs CFA) en 2013 à 8 148 tonnes (pour une valeur de 2 648 100 000 F CFA) en 2017, et d'autre part, aux résultats satisfaisants enregistrés avec l'implication du secteur privé, notamment la société SENEGINDIA S.A.R.L. qui exploite un grand domaine dans le Delta du fleuve Sénégal et assure près de la moitié de la production nationale. Il s'y ajoute le climat favorable à la production sur une longue période allant d'octobre à avril qui a permis un étalement des plantations et un bon comportement des cultures.

Ces résultats satisfaisants dans la production ont permis de réduire les importations de pomme de terre qui sont passées de 70 470 tonnes en 2012 à 58 431,71 tonnes en 2017. La dépendance par rapport à l'extérieur est tributaire de plusieurs facteurs, notamment le déficit d'infrastructures de stockage, de conservation, de conditionnement et de transformation (abris séchoirs, chambres froides, plateformes logistiques agro-alimentaires, etc.), le défaut d'étalement de la production (6 mois sur 12), l'accès limité au financement qui souvent est inadapté pour les opérations de production et de commercialisation, et l'absence du maillon de la transformation et de l'industrie dans la chaîne de valeur.

S'agissant de l'oignon, la production a connu un bond au cours des cinq dernières années avec une production qui est passée de 210 000 tonnes en 2012 à 400 000 tonnes en 2016, soit une variation annuelle moyenne de 24,9%. Cette performance est imputable à l'engagement des producteurs et à l'accompagnement de l'Etat (subvention sur les engrais, gel des importations, financement de petits projets, renforcement de capacités sur les bonnes pratiques horticoles).

Malgré les performances enregistrées, le Sénégal continue d'importer de l'oignon pendant 3 à 4 mois. En 2017, les importations sont de 142 389,35 tonnes contre 123 350 tonnes en 2012, soit un taux d'accroissement de 13,3%. Cette évolution positive est plombée, notamment par le déficit d'infrastructures de stockage et de conservation (abris séchoirs, chambres froides, etc.), par le non étalement de la production et le manque notoire de financement de la commercialisation.

Le Sénégal exporte principalement le melon, la pastèque, le haricot vert, la tomate cerise, la mangue, le maïs doux et la courge. Le volume des exportations de fruits et légumes est passé de 67 598 tonnes en 2013 à 106 200 tonnes en 2017, soit une hausse de 40,56 % en valeur relative et 13,52% en moyenne annuelle. Ces productions ont permis d'atteindre 78,56% des objectifs d'exportations de fruits et légumes qui étaient fixés pour l'année 2017 (mais avec un doublement des objectifs dans la zone hors PDIDAS), équivalant à un volume de 106 200 tonnes. Cette performance est en partie expliquée par une meilleure organisation des opérateurs du sous-secteur horticole dont les capacités pour les bonnes pratiques culturales ont été renforcées, et une amélioration des interventions des services de contrôle phytosanitaire dans le respect des exigences normatives des marchés de destination.

Ainsi, le sous-secteur horticole tire profit des effets conjugués de l'engagement des producteurs et de l'accompagnement par l'Etat à travers la subvention sur les engrais et semences de pomme de terre, le gel des importations, la facilitation à l'accès au financement et le renforcement de capacités par sessions de formation sur les bonnes pratiques horticoles, les normes de certification et d'exportation, et la promotion de l'Origine Sénégal pour les fruits et légumes avec l'accroissement de l'offre exportable.

La production cotonnière a connu une baisse graduelle depuis 2012 pour s'établir à 15 160 tonnes en 2016, soit une diminution de 43% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Cette situation illustre les grandes difficultés auxquelles est confrontée cette filière, notamment la forte diminution des superficies cultivées, la dégradation de la compétitivité du coton dans l'exploitation agricole familiale, les mauvais rendements obtenus par suite d'une pluviométrie déficitaire, la baisse consécutive du revenu des producteurs induit par la chute des prix à l'exportation. La quantité des exportations de coton de masse a connu ainsi une baisse, passant de 10 366 tonnes en 2012 à 8 599 tonnes en 2016. De même, le prix du coton de masse à l'export a chuté de 1 062 FCFA/kg en 2012 à 744 FCFA/kg en 2016.

En plus de ces filières prioritaires du PRACAS (riz, arachide, oignon, fruits et légumes), le mil, le sorgho, le maïs, le fonio, le niébé, le sésame, etc., constituent des cultures d'importance considérable pour les populations. Le mil et le sorgho sont en particulier essentiels à l'alimentation des populations locales : ceci est illustré par leurs mises en cultures qui représentent 69% des superficies emblavées en céréales.

3. 1. 2. Maîtrise de l'eau

Concernant le niveau d'irrigation et les aménagements hydro agricoles, des efforts ont été déployés sur les emblavures suivies par la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) et la Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI). Concernant l'approvisionnement en eau, les superficies irriguées par la SAED et la SODAGRI ont été considérables. Avoisinant les 4 000 hectares par an, le rythme des aménagements hydro-agricoles devrait être relevé dans le cadre de la mise en œuvre du PRACAS pour répondre aux défis de production et satisfaire les enjeux de développement agricole.

Le rapport entre les superficies irriguées et le potentiel irrigable s'établit à 35% en 2016 contre 31% en 2012, soit une augmentation de 4 points de pourcentage. Cette faible évolution s'explique par le retard noté dans les travaux à réaliser. De 2012 à 2016, le taux de mise en valeur des terres dans la vallée du fleuve Sénégal a évolué en dents de scie passant de 63% à 60%, traduisant des problèmes liés aux retards accusés dans la réalisation de certaines études,

la procédure de passation des marchés (recours) et la réception des avis de non objection de certains bailleurs. L'état de mise en valeur des terres agricoles représente 81% des objectifs du PRACAS.

Les efforts dans la maîtrise et la disponibilité de l'eau sont soutenus par la réalisation de 406 ouvrages de rétention d'eau (bassins de rétention, mares, lacs artificiels, digues de retenue anti-sel) dont les impacts portent sur des superficies de plus de 30 795 ha dans les régions de Dakar, Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda, Ziguinchor, Thiès, Kolda et Kédougou. Ces actions de l'Etat intègrent la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de Ruissellement et de lutte contre la Salinisation des Terres mise en œuvre par le MAER. Elles consolident la résilience de l'agriculture sénégalaise à travers la diversification des productions et des systèmes de culture.

Pour promouvoir la maîtrise des eaux de ruissellement et de lutte contre la salinisation des terres, aux fins de développement de productions agro-sylvo-pastorales, piscicoles ou aquacoles, le MAER met en œuvre depuis 2013, une Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de Ruissellement et de lutte contre la Salinisation des Terres. Cette stratégie a permis de formuler en 2014 et de mettre en œuvre le Programme National de Développement de la Petite irrigation Locale (PNDIL) pour assurer la mise à l'échelle des expériences concluantes visant à contribuer de manière durable à la résilience à l'insécurité alimentaire et aux effets induits par le changement climatique. Des efforts ont été faits dans la valorisation des eaux de ruissellement et la lutte contre la salinisation des terres. Ce qui a permis de contribuer significativement à la sécurité alimentaire et à la création de richesse en conformité avec les orientations du PSE et du PRACAS.

Plusieurs initiatives ont été entreprises dans la maîtrise et la disponibilité de l'eau, notamment à travers la mise en œuvre du Programme National des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels ainsi que les projets et programmes partenaires ou sous tutelle techniques (P2RS, PAPIL, BARVAFOR, PANA-UEMOA, PPHV, PASA LOU- MA- KAF, PAFA, PADAER, PADERCA). Elles consolident la résilience de l'agriculture sénégalaise à travers la diversification des productions et des systèmes de culture.

Ainsi, il a été réalisé 406 ouvrages de rétention d'eau (bassins de rétention, mares pastorales, ouvrages de retenue d'eau, lacs artificiels, digues de retenue anti-sel) pour des volumes d'eau stockés estimés à 38 689 000 mètres cube et des superficies impactées de plus de 30 795 ha dans les régions de Dakar, Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda, Ziguinchor, Thiès, Kolda et Kédougou..

3. 1. 3. Mécanisation agricole

Une stratégie de mécanisation a été adoptée pour la modernisation et l'intensification raisonnées de l'agriculture pour une amélioration de la productivité, une augmentation des productions et leur valorisation. Cette stratégie inclut tous les acteurs de la mécanisation agricole notamment les organisations professionnelles et les opérateurs privés intervenant dans le processus de développement agricole et agroalimentaire.

Dans le cadre de cette politique de modernisation des moyens de travail des producteurs, le Gouvernement a mis en œuvre différents programmes d'équipements agricoles en phase avec la stratégie de développement de la mécanisation. Ainsi, de 2012 à 2018, 5 686 unités motorisées et 61 390 unités de culture attelée ont été mises à la disposition des producteurs à travers la Direction de la Modernisation de l'équipement rural (DMER), les sociétés nationales, les projets et programmes. A ces efforts d'acquisition de matériel, il s'y ajoute des conditions favorables à la promotion de la mécanisation agricole notamment la facilitation de l'accès aux équipements agricoles à travers la subvention et le crédit-équipement.

Cette stratégie de promotion de la mécanisation en général et de la motorisation en particulier a contribué aux résultats jugés performants de l'agriculture sénégalaise de dernières années. Le diagnostic des difficultés persistantes d'accès des petits producteurs à ces équipements a poussé le MAER à signer une convention avec la CNCAS pour alléger les conditions du crédit.

3. 1. 4. Mise en place et cession des intrants et du matériel agricole

Compte tenu de la place centrale qu'occupe la mise en place des intrants et facteurs de production (semences, engrais, produits phytosanitaires, matériels agricoles etc.) dans le processus de préparation de la campagne agricole, l'Etat s'est engagé dans une politique de subvention afin de faciliter leur accès aux producteurs et de créer les conditions d'une bonne productivité et production agricole.

Sur le plan semencier, à la date du 31 Octobre 2017, la quantité de semences d'arachide subventionnée est estimée à 75 000 tonnes, dont 55 000 tonnes de certifiées et 20 000 tonnes d'écramées. Les taux de subvention varient entre 40 et 60%.

Sur la période 2014 – 2017, il a été enregistré un cumul de semences collectées du programme de multiplication qui est évalué à 297 172 tonne pour toutes spéculations et tous niveaux (arachide, maïs, mil, sorgho, riz, niébé, sésame). Le volume annuel de semences collectées du programme de multiplication s'est situé à 96 440 tonnes en 2017 contre 50 639 tonnes en 2014, soit une progression moyenne annuelle 22,6%.

Pour les grandes cultures (agriculture pluviale), la mise en place et la cession des intrants sont effectuées dans les délais par les comités locaux et avec l'appui des Directions régionales du Développement rural (DRDR). Les opérations de mise en place et de cession des semences subventionnées sont réalisées dans le cadre de la politique de soutien aux petits producteurs. Elles portent principalement sur les semences d'arachide et les semences certifiées d'espèces ciblées à travers le PRACAS (riz, maïs, sorgho, fonio), le niébé et le sésame.

Les opérations concernent les semences subventionnées dans le cadre de la politique de soutien aux petits producteurs. Les quantités de semences subventionnées (toutes espèces confondues) ont connu une hausse de 64% en valeur absolue, passant de 55 194 tonnes en 2012 à 90 526 tonnes en 2016. Ce qui traduit la volonté de l'Etat d'accroître les superficies emblavées pour une augmentation de la production agricole. Il s'agit principalement de l'arachide et des espèces diverses dont le volume total en 2016 est de 90 526 tonnes. Les mises en place effectives au niveau des communes sont de 51 220 tonnes en 2016 dont 30 153 tonnes certifiées et 21 067 tonnes écramées. Les subventions s'élèvent à 42 - 52% pour les semences certifiées et à 57 - 60%, pour les semences écramées. Cela est dû aux résultats enregistrés dans le cadre de la reconstitution du capital semencier.

Cependant, les quantités mises en place pour l'ensemble des espèces diverses (riz certifié, maïs certifié, sorgho certifié, fonio, niébé et sésame) ont été de 16 177 tonnes en 2016. Les efforts fournis par l'Etat en matière de disponibilité des semences en riz ont permis de mettre à la disposition des producteurs 5 505,7 tonnes de semences certifiées de 15 variétés de riz en 2016. Ces efforts ont été plus significatifs dans la zone du SAED où l'utilisation de semences certifiées est largement répandue.

En plus, les quantités d'engrais subventionnées sont passées de 84 000 tonnes en 2012 à 114 000 tonnes en 2016. Quant à la mise en place et cession des engrais, une quantité de 58 503 tonnes a été enregistrée en 2016 pour toutes les formules, soit un taux de réalisation de 62,91% et les cessions sont élevées à 44 303 tonnes, soit un taux de 75,7%. Ces niveaux satisfaisants de mise en place et de cession dénotent l'effort de l'Etat à rendre plus accessible les engrais mais aussi la prise en compte par les producteurs de leurs importance dans la productivité. Cependant, des efforts supplémentaires doivent être consentis dans la mise à disposition pour améliorer l'accessibilité des engrais dans les meilleurs délais et une meilleure utilisation en conformité avec les itinéraires techniques.

Dans le cadre de la mise en place du matériel agricole, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des différents programmes d'équipements agricoles. Les résultats jugés performants sont imputables aux efforts fournis par l'Etat avec la poursuite de la facilitation de l'accès à l'équipement agricoles (matériels agricoles de cultures attelées et des tracteurs et autres matériels motorisés) à travers la subvention, la consolidation des acquis du programme de modernisation de l'équipement rural. A cet égard, un lot important de matériels agricoles est acquis annuellement.

3. 1. 5. Protection des végétaux

Des efforts ont été déployés dans la protection des végétaux, notamment pour les cultures vulnérables aux ravageurs. Une surveillance précoce et des interventions effectuées en temps réel ont permis de traiter 75 % des infestations en 2016. Cette performance s'inscrit dans les cibles fixées au niveau du PSE qui sont de 60% pour l'arachide et 70% pour les céréales (mil, maïs et sorgho). Pour le riz, une lutte anti-aviaire précoce est régulièrement menée aussi bien durant la campagne de contre saison chaude que durant la campagne d'hivernage.

Les mesures de protection phytosanitaire ont été prises pour assurer le traitement de superficies emblavées (34 000 ha en 2016) et de lutter contre les sautereaux et les chenilles défoliatrices (4 661 ha en 2016). A cela s'ajoute, les interventions conduites en 2016 contre les acridiens qui ont permis de traiter 1 5857 ha dont 6 921 ha traités au bio-pesticide Green Muscle pour réduire sensiblement les populations acridiennes en Casamance et dans le Bassin Arachidier.

Pour le riz, une lutte anti-aviaire précoce a été conduite aussi bien durant la campagne de contre saison chaude que durant la campagne hivernale avec le déploiement d'une dizaine d'Unités de Protection des Végétaux (UPV) à chaque campagne. Cela a permis de détruire les dortoirs et les sites de nidification des oiseaux granivores et sécuriser ainsi la production.

La dynamique de modernisation de l'agriculture consiste à réduire les facteurs aléatoires et leurs effets sur l'activité agricole. Cette modernisation de l'agriculture qui touche aussi bien l'agro-business, est circonscrite dans trois (3) zones agro-écologiques : la vallée du Fleuve Sénégal, les Niayes et le bassin de l'Anambé. Elle est faite à travers la maîtrise de l'approvisionnement en eau des cultures et des espèces et variétés cultivées.

Les efforts de modernisation de l'agriculture portent également sur l'équipement, les installations agricoles et la quantité et la qualité des intrants. Compte tenu de l'importance de ces facteurs dans le processus de production et de conservation, des facilités pour leur acquisition ont été apportées par l'Etat du Sénégal. Ceci s'est traduit par l'augmentation de la production des fruits et légumes, la mise en place de matériels agricoles, l'amélioration des conditions de stockage et de conservation.

Un volet important de la modernisation de l'agriculture est la création, en 2017, de 221 fermes « Naatangué » (Villageoises et familiales) et 6 Aires agricoles émergentes (AAE). Cette préoccupation des pouvoirs publics prise en charge par l'ANIDA s'est transformée par la création de 16 240 emplois permanents et temporaires. Les ambitions de l'Agence, pour 2018, portent sur 402 fermes équivalentes à une superficie de plus de 4 000 ha et à près de 40 000 emplois suffisamment rémunérateurs².

3. 1. 6. Les performances financières

Le budget global alloué au MAER est de 176,363 milliards de FCFA en 2017 contre 143,137 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 23,2% en valeur relative. Sur la période 2012-2016, l'allocation du MAER représente en moyenne annuelle une proportion de 5,53% du budget général de l'Etat. Le sous-secteur de l'agriculture reçoit en moyenne plus de 70% des ressources affectées au secteur primaire.

Les dépenses sont passées des 140,228 milliards FCFA en 2012 à 156,626 milliards FCFA en 2016. Durant cette période, la MAER a réalisé une bonne performance dans l'exécution budgétaire avec un taux moyen de 96,2%.

Le budget de 2017 du MAER est composé à 83% d'investissements (60% en investissements exécutés par l'Etat et 23% en transferts en capital). Les dépenses d'investissement du MAER sont financées à 29,79% sur ressources internes et à 70,21% par les ressources externes.

En plus du budget de l'Etat, le secteur bénéficie de divers mécanismes de financement, notamment :

- Le Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP), institué par la Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) en son article 72, finance, sur une base sélective et contractuelle, des projets et programmes de (i) conseil agricole et rural pour la diffusion à grande échelle des innovations technologiques à travers une approche chaîne de valeur agricole, (ii) formation des producteurs, (iii) appui institutionnel aux Organisations de producteurs, filières et interprofessions (structuration, gouvernance et services aux membres) et (iv) recherches agricoles à travers le Fonds national de Recherche agricole et agro-alimentaire (FNRAA).
- Le Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural (FADSR) soutient le financement du crédit rural à travers des financements des systèmes financiers décentralisés (SFD) et de l'Etat du Sénégal et la promotion du financement agricole.

²Contribution de l'ANIDA au Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) 1 et 2. Novembre 2017

3.2 Atouts et contraintes du secteur

3.2.1. Atouts

Le secteur agricole dispose de plusieurs atouts dont les plus importants sont : la facilitation de l'accès aux intrants agricoles, les performances encourageantes enregistrées dans les productions agricoles, la diversification agricole, la dynamique de modernisation, le dispositif opérationnel de la recherche agricole, la performance de l'appui conseil, l'existence de mécanisme de financement de la recherche et du développement (FNRAA et FNDAPS) , les conditions édapho-climatiques favorables aux productions horticoles de contre-saison, , la disponibilités en minéraux et organiques et la proximité de Dakar par rapport aux marchés de l'Union Européenne et des Etats Unis. Aussi, l'agriculture sénégalaise bénéficie d'autres atouts, notamment les disponibilités en ressources foncières, l'abondance ressources en eau, la diversité de production, les avantages comparatifs sur certaines productions très profitable, l'opportunité de marché domestique, régional et international, le potentiel de gains de productivité réalisable et les institutions rurales assez fortes et bien structurées (OP, coopératives, faitières).

La diversité de produits agricoles découle des conditions agroécologiques : La vallée du Fleuve Sénégal est consacrée principalement aux cultures de riz, de canne à sucre et de tomate destinées aux agro-industries. La zone de Niayes contribue aux cultures horticoles (fruits et légumes) destinées à l'approvisionnement du marché national et à l'exportation, principalement vers l'Europe et le Moyen Orient pour environ 80% des volumes exportés. Le climat favorable de la zone permet l'étalement de la période de production de plusieurs cultures (pomme de terre, oignon, haricot, etc.).

Aussi, une grande diversité de cultures pluviales (mil, sorgho, maïs, riz pluvial, arachide, coton, sésame, etc.) sont pratiquées dans le centre, l'est et le sud du pays. Elles servent à l'alimentation des populations, l'approvisionnement des unités industrielles d'huilerie (SONACOS) ou cotonnière (Société de Développement des Fibres Textiles - SODEFITEX) et à l'exportation, notamment de l'arachide en direction de la Chine. Dans le sud-est du pays, le bassin de l'Anambé est exploité, principalement pour la culture du riz, du coton et du maïs.

Le dispositif de recherche et de conseil agricole est à consolider : L'agriculture s'adosse sur une expérience longue de plusieurs décennies de recherche et d'appui-conseil agricole. Les travaux de recherche menés par l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA), sur les productions végétales ont permis de mettre au point ou d'améliorer plusieurs technologies.

Les travaux sur la fertilité des sols ont abouti à la mise au point d'un kit de diagnostic de la fertilité. De même, la recherche variétale, tenant compte des contraintes biotiques et abiotiques, a permis de mettre à la disposition des producteurs une diversité de variétés répondant aux conditions de production et adaptée aux différentes zones agroécologiques. De nouvelles variétés de niébé (*Darou, Faourou, Nguinthe* et *Nganda*), d'arachide (*Essamaye, Amoulmorom, Yakaar, Taaru, RafetKaar, Tosset, Sunugaal*), de maïs (*Xewel gi, Noor 96, Do meer, Soroor Gaaw Na, Jaboot, Goor Yomboul, Yaayi Séex*), de mil (*Souna 3, Thialakh*, etc.), de sorgho bio fortifié, de riz de plateau et de bas-fond (*NERICA, DJ, Wab, Sahel*) et de légumes (tomate, oignon, patate douce, haricot vert) dans une moindre mesure, etc. sont mises au point. Cette

diversification du carnet des variétés est accompagnée d'une cartographie variétale en fonction des zones agroécologiques.

Les cultures maraîchères ont également bénéficié des mêmes considérations avec la sélection de variétés d'oignon (Alizé, Ares, etc.), de pomme de terre, de tomate, patate douce, haricot vert etc. Des recherches ont également permis de maîtriser la multiplication in vitro et d'améliorer sensiblement la productivité de variétés à haute valeur ajoutée, mais aussi à forte valeur nutritive dont le manioc, la patate douce dont celle à chair oranger, l'ananas (variété Cayenne Lisse) et la banane (variétés Grande naine, Robusta, Williams et Poyo).

Au plan entomologique, la liste des insectes (nuisibles ou utiles) dans les principaux agro-systèmes est mise à jour, une technique de lutte contre la chenille mineuse de l'épi du mil (*Heliocheilus albipunctella*) mise au point et deux nouvelles méthodes de lutte contre le *Striga hermonthica* transférées en milieu paysan. Les recherches en économie rurale et sciences sociales ont permis de fournir des données importantes sur le fonctionnement et la dynamique des exploitations agricoles familiales, la professionnalisation des marchés et la régulation des filières agricole, la gestion et la gouvernance des ressources naturelles, notamment le foncier rural, et les impacts des innovations technologiques.

Par ailleurs, cette diversification du carnet des variétés est accompagnée d'une cartographie variétale en fonction des zones agro-écologiques. Les cultures maraîchères ont également bénéficié des mêmes considérations avec la sélection de variétés d'oignon (Alizé, Ares, etc.), de pomme de terre, de tomate, etc. Cette activité de recherche est soutenue par un dispositif de financement national et international. Le Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires (FNRAA) en est une composante, engagé dans le financement de projets de recherche sur les filières prioritaires du PRACAS (riz, oignon, etc.).

Le conseil agricole est assuré par différentes institutions, des ONG, etc., qui prennent en charge la diffusion des résultats de la recherche et le renforcement des capacités des producteurs.

L'Agence nationale de Conseil agricole et rural (ANCAR), la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX), la Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta (SAED), la Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI), le Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal (RESOPP), etc., s'investissent dans la maîtrise des itinéraires cultureux et les technologies post-récoltes.

Le financement du conseil agricole, de la formation et l'appui institutionnel aux organisations de producteurs, notamment la structuration des filières, est assurée par le FNDASP. Ce fonds est chargé du financement des innovations technologiques pour une diffusion à grande échelle et de la structuration des filières.

Le financement du conseil agricole, de la formation et l'appui institutionnel aux organisations de producteurs, notamment la structuration des filières, est assurée par le FNDASP. Ce fonds est chargé du financement des innovations technologiques pour une diffusion à grande échelle et de la structuration des filières.

Le suivi et l'évaluation des politiques publiques, notamment dans les domaines agricole, économique et social, est assuré dans un Cadre Harmonisé des actions de l'Etat, institué par

décret n°2015-679 du 26 mai 2015. Il permet une meilleure mise en œuvre et une exploitation rationnelle des ressources de l'Etat.

3.2.2. Contraintes

L'identification, la bonne compréhension, et la bonne prise en charge pertinente des contraintes ont été à la base de la conception et de la mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) opérationnalisant le PSE.

Les principales contraintes de développement auxquels est confrontée l'agriculture sénégalaise peuvent être structurées autour des points suivants : (i) la vulnérabilité de la base productive dérivant de la faible maîtrise de l'eau, la baisse fertilité des sols ; et, (ii) l'insuffisance de la productivité qui se traduit par l'utilisation insuffisante d'engrais minéraux et organiques, l'accès limité aux intrants de qualité particulièrement aux nouvelles variétés améliorées et la forte dépendance de la production à la pluviométrie devenant de plus en plus irrégulière dans un contexte de changement climatique, l'insuffisance des équipements, le manque de techniques et infrastructures de stockage entraînant des pertes post-récolte énormes (cas des cultures horticoles) ; (iii) la faiblesse du niveau de formation et de qualifications des exploitants agricoles ; (iv) la difficulté d'accéder au marché avec enclavement es zones de production ; et, (v) l'accès limité au financement freinant l'investissement dans le secteur et sa mécanisation et modernisation.

Une base productive vulnérable : La production agricole est essentiellement dominée par les cultures pluviales très exposées aux aléas climatiques. Nonobstant les aménagements hydro-agricoles, les barrages anti sel et les digues, la majorité des terres cultivables ne sont toujours sécurisées vis-à-vis du risque climatique. Les changements climatiques continuent d'influencer négativement les potentialités agronomiques de cette base productive (inondations, salinisation, acidification, désertification, etc.).

Une faible productivité agricole : Les variabilités climatiques (retard d'installation de l'hivernage, pause pluviométrique, faiblesse du niveau de précipitation, etc.) compromettent souvent les productions agricoles. Par ailleurs, l'absence ou la mauvaise utilisation de facteurs de production de qualité (semences certifiées, engrais de qualité, etc.) ainsi que le non-respect des itinéraires techniques plombent le niveau de productivité.

Un faible niveau de formation et de qualification des exploitants agricoles : La plupart des petits producteurs qui pratiquent l'agriculture pluviale sont généralement d'âge avancé et ont un faible niveau de formation qui limite leur capacité à moderniser leurs systèmes de productions.

Insuffisances des équipements : Le niveau d'équipement dans tout le système de production agricole demeure insuffisant au regard des ambitions d'intensification et de diversification agricole.

Ces différentes contraintes majeures pouvant entraver le développement du secteur agricole sont d'ordre climatique, éducationnelle, organisationnel et structurel.

Aussi, les inégalités de genre dans l'accès et le contrôle des facteurs et moyens de production constituent une limite au développement de l'agriculture. En effet, malgré leur présence dans tous les maillons de la chaîne de production, les femmes accèdent difficilement et n'ont pas de contrôle sur la terre, l'eau, les intrants, les équipements agricoles, le crédit, les innovations technologiques et les autres services productifs essentiels. En plus de cela, elles ont une charge de travail globale lourde. Ceci est à la base d'un manque à gagner très important, surtout pour la riziculture pluviale et le maraichage. A cela s'ajoute l'engagement encore timide de la jeunesse dans les activités de production.

3.4 Opportunités et menaces

3.4.1. Opportunités

L'agriculture sénégalaise peut tirer profit de plusieurs opportunités pour assurer efficacement et durablement son développement. Il s'agit de la volonté politique de faire du secteur un levier de l'émergence, de la situation géographique stratégique, de la structure démographique composée principalement d'actifs jeunes, du potentiel humain et technique et du potentiel agro-industriel.

La volonté politique affichée : Elle se matérialise par l'engagement des autorités publiques de faire de l'agriculture le moteur de la croissance forte et durable du Sénégal, pour éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement humain durable. Cet engagement de l'Etat est décliné en termes d'orientations stratégiques nationales à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) et la Loi d'orientation qui promeuvent le développement de l'agriculture. Cette volonté politique de l'Etat du Sénégal est mise en œuvre à travers le PRACAS qui est l'instrument d'exécution du volet agricole du PSE.

De nos jours, la volonté étatique est d'atteindre l'autosuffisance et d'assurer la sécurité alimentaire. Pour cela, il met en place des stratégies et programmes visant l'augmentation et la sécurisation des productions agricoles et l'amélioration de leur qualité. Il promeut la diversification agricole, l'identification et le développement de filières agricoles porteuses et la mise en œuvre de stratégies inclusive.

Positionnement géographique stratégique : La position géographique du Sénégal favorise l'accès aux marchés régionaux et internationaux. En effet, l'accès maritime et l'intensité du trafic aérien permettent de développer une agriculture orientée vers l'exportation. Actuellement, celles-ci concernent essentiellement les produits stratégiques comme l'arachide, le coton et les produits horticoles à haute valeur ajoutée.

En plus des bonnes conditions de productions enregistrées lors de la campagne agricole de 2015, les exportations d'arachide tirent aussi profit de l'environnement favorable créé par la signature d'un protocole d'accord sur l'exportation du produit avec la Chine et de l'amélioration du prix à l'export. Les produits horticoles exportés concernent principalement les fruits (mangue, melon, papaye, etc.) et les légumes (haricots vert, tomate cerise, etc.). En moyenne, le volume des exportations de produits horticoles progressent de 17% depuis 2000. Elles sont soutenues par la bonne organisation des filières à l'export et de l'amélioration des interventions des services de contrôles phytosanitaire qui favorisent une meilleure qualité et le respect des exigences normatives.

Composition démographique : La population sénégalaise est majoritairement composée de jeunes (70%) de moins de 35 ans. Pour cette catégorie démographique, l'agriculture devrait être un secteur créateur d'emplois stables et suffisamment rémunérateurs, surtout en milieu rural. Dans cette perspective, l'installation des Domaines agricoles communautaires (DAC) vise à promouvoir l'emploi des jeunes en milieu rural et à favoriser un développement durable inclusif. Il est accompagné d'efforts considérables du MAER pour faire de l'investissement dans l'employabilité des jeunes un moyen efficace de lutte contre l'exode des populations.

Capital humain et infrastructures : Le secteur agricole peut compter sur une importante disponibilité en ressources humaines qualifiées dont les domaines de compétences diversifiés permettent de prendre en charge la multidisciplinarité des questions de développement agricole (social, économique, agronomique, pédologique, écologique, etc.). Ce potentiel est renforcé par un savoir-faire traditionnel des producteurs agricoles qui découle d'expériences de longue date dans les pratiques culturelles de filières diverses.

L'agro-business peut tirer un meilleur profit des nouvelles infrastructures de l'Aéroport Internationale Blaise Diagne et du réaménagement du Port Autonome de Dakar. Ce renforcement du capital infrastructurel vient compléter les installations de stockage et de conservation et le dispositif de contrôle phytosanitaire mis en place.

Dispositif de financement et d'assurance agricole : Ce dispositif constitué de réseaux de financement décentralisé s'est densifié avec le développement de la CNCAS, le SAFIR, la Banque Nationale pour le Développement Economique du Sénégal (BNDE), et la naissance de plusieurs instruments financiers complémentaires que sont le FNDASP, le FNRAA, le FADSR, le Fonds Souverain d'Investissement Stratégiques (FONSIS), le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP).

Ces systèmes financiers visent, notamment, à soutenir la production (semences et récolte) et la commercialisation. En effet, un fonds de commercialisation de 5 milliards FCFA a été créé et logé à la CNCAS. Il bénéficie d'une forte contribution des autres institutions de financement comme la BNDE, Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), Locafrique et CMS. Cependant, il convient de rappeler (i) la faiblesse des financements par la CNCAS portant sur l'acquisition de matériels agricoles du fait des faibles taux de recouvrement des crédits antérieurs et (ii) l'insuffisance des crédits campagne, notamment dans le bassin de l'Anambé.

La Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) prend en charge le volet assurance agricole indexé aux risques climatiques. Sa capacité de couverture des risques agricoles est chiffrée à 15 milliards³ de francs FCFA par région. L'offre très diversifiée de produits d'assurance agricole permet de couvrir l'ensemble des productions agro-sylvo-pastorales.

3.4.2. Menaces

³ Document Principal du PRACAS

La principale menace pour l'agriculture porte sur la rémunération des produits à l'exportation et la stabilité des prix. Les fluctuations des cours du marché mondial peuvent freiner l'élan de développement d'une ou de plusieurs filières à l'export. En 2016, la baisse du prix à l'export de l'arachide et du coton a affecté négativement le volume des exportations, réduisant celui du coton de masse de 32%. Pour améliorer la résilience des filières agricoles face à cette menace, il est nécessaire de renforcer l'industrialisation et la transformation des produits : ceci permettrait de limiter les impacts négatifs des cours mondiaux, de créer une plus-value et de valoriser les emplois genre.

Au plan national, le développement du secteur agricole se heurte à plusieurs obstacles qui constituent des menaces pour le secteur. Parmi ceux-ci, la vulnérabilité du système agricole face au climat, la dégradation des ressources édaphiques, le coût élevé de l'électricité, l'absence de service après-vente pour le matériel agricole, l'absence d'une réglementation foncière adaptée et équitable, aggravée par la forte avancée de l'urbanisation dans les périmètres d'horticulture, etc.

Le climat : La dépendance vis-à-vis du climat est très caractéristique des systèmes de culture pratiqués au Sénégal. Les variations climatiques, très aléatoires, portent essentiellement sur le volume des précipitations et la répartition des pluies. Les dérèglements climatiques ont un impact sur les activités agricoles des exploitations familiales qui représentent 90% du secteur. En 2016, le démarrage tardif des précipitations et leur arrêt précoce ont entraîné des dommages majeurs sur les cultures, notamment la production agricole.

La nature des ressources édaphiques : Les sols tropicaux sont naturellement peu fertiles et très exposés à la dégradation. Les facteurs de dégradations sont divers, avec des effets cumulatifs (les érosions hydrique et éolienne, le climat notamment sur la minéralisation rapide de la matière organique, les mauvaises pratiques culturales, etc.). La faible qualité des sols affecte négativement la production et les capacités de l'agriculture à prendre en charge les besoins futurs.

Selon l'analyse environnemental pays « AEP » du Sénégal réalisée en 2008 par la Banque mondiale les terres dégradées sont estimées entre 36% et 40% et les 2/3 des terres arables sont touchées par ce phénomène. Des estimation faites par la Banque mondiale évalué à 1% du PIB le cout économique annuel de la dégradation des terres ».

Ainsi, la question de la gestion durable des terres agricoles se pose avec acuité dans la plupart des zones agro-écologiques. Elle constitue, avec l'adaptation aux changements climatiques, le volet du PRACAS pour l'amélioration de la résilience des communautés vulnérables. Les synergies d'actions qui sont développées avec différentes institutions pour une plus grande efficacité peuvent être renforcées. La restauration de terres salées au phosphogypse et le renforcement des capacités des producteurs sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres mis en œuvre par l'Institut National de Pédologie (INP) visent à promouvoir le développement d'une agriculture durable.

3.5 Synthèse du diagnostic stratégique

Atouts/Forces	Faiblesses
<p>Potentialités : hydrographique, en terres cultivables, en terres irrigables, la disponibilité de ressources humaines qualifiées et expérimentées, l'émergence de dynamiques d'acteurs avec une forte volonté de professionnalisation : les organisations de producteurs se professionnalisent (plateformes, coopératives, syndicats, Interprofessions, etc.)</p> <p>La dynamique de modernisation de l'agriculture, notamment l'agro-business développé dans zones agro-écologiques de la vallée du Fleuve Sénégal, des Niayes et du bassin de l'Anambé.</p> <p>La diversité de produits agricoles : riz, canne à sucre, tomate (destinées aux agro-industries), produits horticoles (fruits et légumes) destinés à l'approvisionnement du marché national (pomme de terre, oignon, carotte,...), et à l'exportation (haricot vert, mangue, melon, pastèque, tomate cerise, maïs doux, courge...), grandes cultures (mil, sorgho, maïs, riz pluvial, arachide, coton, sésame, etc.).</p> <p>Le dispositif de recherche et de conseil agricole pour soutenir une agriculture productive, compétitive et durable : une expérience longue de plusieurs décennies de recherche et de conseil agricole menée principalement par l'ISRA, l'INP, l'ANCAR, l'ASPRODEB, le RESOPP, etc. Avec des résultats importants sur les Variétés de semences performantes, la cartographie variétale, des techniques culturales innovantes, la restauration des terres dégradées.</p> <p>L'existence d'une volonté politique de faire de l'agriculture le moteur de l'économie : (i) élaboration et adoption d'une Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) ; (ii) élaboration et mise en œuvre d'initiatives d'envergure nationale telle que le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale, l'adoption du CNIS-GDT par le Gouvernement du Sénégal comme document de politique nationale en matière de GDT, Stratégie de reconstitution du capital semencier etc.</p> <p>L'existence de référentiel stratégique en "genre" et de programmes de développement en faveur des jeunes et des femmes.</p>	<p>Déficit structurel :</p> <p>(i) en d'infrastructures économiques, faible utilisation d'intrants, niveau d'équipement faible, niveau du financement faible et peu approprié, vétusté et insuffisance des infrastructures, faible niveau de productivité (ii) faible niveau de qualification des producteurs : insuffisance de formation des petits producteurs, non-respect des procédures et des doses de traitement ou de fertilisation, absence de contrôle ou de certification des produits agricoles destinées sur le marché intérieur.</p> <p>Une base productive vulnérable : faible fertilité des sols, accélération de la dégradation du sol (salinité des sols), menace du front urbain sur le foncier de la zone des Niayes par les Promoteurs fonciers, difficultés d'accéder à l'eau forte présence des semences locales (défaut d'obtentions végétales locales et d'un capital semencier pour les cultures horticoles), la faible accès et contrôle des femmes et des jeunes aux facteurs et moyens de production, la dépendance vis-à-vis du climat, l'insuffisance des aménagements hydro-agricoles.</p> <p>Défaillances dans le pilotage sectoriel : (i) instabilité institutionnelle ; (ii) insuffisance du cadrage stratégique notamment dans l'élaboration des politiques, le contrôle et le suivi-évaluation de leur mise en œuvre ; (iii) insuffisance dans la prise en charge de certaines missions fondamentales dont celle liée au système de collecte et de traitement de données statistiques pour les productions horticoles (moyens inexistantes et faible expertise) ; (iv) faiblesse voire absence de mécanismes de gestion du risque ; (v) vieillissement, faible motivation des agents du Ministère de l'agriculture ; (vi) faible présence de femmes dans les structures techniques ; (vii) inadéquation de la politique foncière.</p> <p>Manque de compétitivité, induit par la faiblesse des investissements dans la maîtrise de l'eau (forte dépendance à la pluviométrie), l'inadaptation du système financier pour le monde agricole ; le sous-équipement des exploitations agricoles ; la faible utilisation des engrais et difficultés d'accès au crédit, surtout pour les femmes ; la défaillance des systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants ; la défaillance du système de commercialisation des produits agricoles.</p> <p>Faible motivation du personnel, engendrant des départs massifs des cadres</p> <p>Absence de moyens logistiques et financiers (pas de dotation budgétaire) pour faire un recensement horticole exhaustif à l'image des cultures pluviales, et des enquêtes horticoles</p> <p>Manque de programmation spécifique pour le sous-secteur horticole (défaut de Programme Horticole Annuel) pour une meilleure prise en charge, un suivi rapproché et un encadrement des producteurs sur les technologies innovantes de production, de conditionnement, de stockage et de commercialisation.</p>
<p>Opportunités</p>	<p>Menaces</p>
<p>Existence d'un Cadre macroéconomique assaini : les résultats macroéconomiques du Sénégal se sont consolidés avec une croissance de l'économie de 6,6 % en 2016, ce qui correspond à la deuxième meilleure performance en Afrique de l'Ouest et au quatrième rang en Afrique subsaharienne. Le secteur primaire, partiellement dopé par l'agriculture, tire la croissance avec une progression de 10 %.</p> <p>Disponibilité importante de Ressources naturelles (en vallées et bas-fonds, eau de surface et souterraine en abondance et de surfaces de terres cultivables étendues) : dont l'exploitation rationnelle devrait permettre de sécuriser les activités agricoles</p> <p>Développement des systèmes financiers décentralisés, d'assurance et densification de réseaux de la CNCAS, du SAFIR, du FNDASP, FADSR, CNAAS : pouvant se traduire par des alternatives intéressantes d'offre de produits et services financiers adaptés aux besoins de l'activité agricole</p> <p>Position géographique stratégique du Sénégal : traduit par des avantages comparatifs dans l'accessibilité à différents marchés de la sous-région et d'outre-mer et la réalisation d'infrastructures structurantes en construction</p> <p>Renforcement du capital infrastructurel du pays :</p> <p>(i) nouvel aéroport international, inscrits aux standards mondiaux ;(ii) densification et amélioration de la qualité du réseau routier et perspective de renforcement par le chemin de fer (rails à grands écartements) ; (iii) existence d'un réseau national de Laboratoires de contrôle de la Sécurité Sanitaire des produits agricoles ; (iv) existence de réseaux de distribution de produits locaux.</p>	<p>Instabilité des prix et dégradation de la valeur à l'exportation de certains produits : fluctuations et dégradation des valeurs de l'arachide et du coton au niveau mondial. Réduction des volumes des exportations et difficultés de remboursement des financements.</p> <p>La dépendance vis-à-vis du climat des systèmes de production avec des conséquences dommageables sur les activités agricoles des exploitations familiales qui représentent 90% du secteur. Chute de la production céréalière non compensée par l'augmentation des superficies cultivées en 2015.</p> <p>La nature des ressources édaphiques</p> <p>(i) peu fertiles et très exposés à la dégradation (érosion, dégradation de la matière organique, ensablement, salinisation, acidification, pression démographique avec occupation de terres cultivables pour l'habitat, etc.).</p> <p>(ii) faible potentiel de production des sols.</p>

3.6 Défis et enjeux à relever à l'horizon 2023

Conformément aux orientations du PRACAS, le principal défi du secteur agricole est de construire une agriculture productive, compétitive, diversifiée et durable, pour lutter contre la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Le diagnostic susmentionné suggère que certains principaux défis et enjeux qui prévalaient lors de l'élaboration du PRACAS restent pertinents. Mais de nouveaux défis, pour développer le secteur agricole, devraient être relevés. Sur la base des résultats de la mise en œuvre du PRACAS (2014 - 2017) et des nouveaux objectifs, les enjeux et défis à relever à l'horizon 2023 se présentent comme suit :

Défis majeurs à relever :

- structurer et intégrer les chaînes de valeur (filières) agricoles ;
- renforcer les capacités des acteurs et autonomisation des organisations de producteurs ;
- prendre en compte l'apport du secteur informel dans la production agricole ;
- organiser les acteurs à la base ;
- faciliter l'accès à des financements adaptés innovants utilisant les technologies digitale pour la production et la commercialisation ;
- faciliter l'accès des femmes et jeunes aux facteurs et moyens de production ;
- gérer les risques agricoles (sanitaires, phytosanitaires, sécuritaires) ;
- minimiser les pertes post-récoltes ;
- améliorer la disponibilité des infrastructures de conservation et de transformation;
- asseoir une politique de mécanisation raisonnée et durable ;
- développer une mécanisation durable des systèmes de production avec le privé ;
- maîtriser l'eau pour soutenir la diversification agricole ;
- réduire la dépendance pluviométrique et assurer une production le long de l'année ;
- maintenir une recherche agricole performante et articulée avec le conseil agricole pour la génération, la diffusion et l'adoption des technologies et innovations.

Enjeux :

- développer une agriculture productive et compétitive de manière durable, dans le respect de l'équité et l'égalité de genre ;
- assurer la qualité des produits agricoles ;
- assurer la sécurité sanitaire et nutritionnelle des produits agricoles ;
- créer des emplois décents, rémunérateurs et pérennes ;
- faire face aux changements climatiques et gérer durablement les ressources naturelles ;
- saisir des opportunités de marché pour et satisfaire une demande alimentaire grandissante au niveau national, régional et international ;
- éradiquer la faim et lutter contre la pauvreté.

Afin de relever les défis et apporter la réponse appropriée aux enjeux du développement agricole pour gagner les grandes batailles de l'agriculture, certaines des contraintes identifiées doivent être levées à court terme. Il s'agit notamment de :

- renforcer les aménagements hydro agricoles et la maîtrise totale de l'eau (besoins, irrigation, drainage, salinisation, à travers des subventions de matériels d'irrigation

etc.) indispensables à l'étalement des productions agricoles et à l'amélioration de la productivité de la terre ;

- améliorer le niveau d'équipement agricole notamment en matériel de production (semoirs, tracteurs, motoculteurs, offsets, etc.), de récolte (moissonneuses, motofaucheuses, etc.) et post-récolte (batteuses, décortiqueuses, etc.) ;
- promouvoir la diversification agricole à travers un assolement qui permette une production diversifiée et une optimisation de l'utilisation des ressources (meilleure occupation du sol, utilisation de la main d'œuvre, etc.). Elle devrait se poursuivre à travers la diversification des chaînes de valeurs agricoles et la création de métiers dans les sous-secteurs de l'agriculture (semenciers, etc.) ;
- se doter suffisamment en infrastructures de conservation et de transformation, en centres de conditionnement et en magasin de stockage, notamment pour les filières fruits et légumes ;
- mettre en place des filières semencières dotées d'un mécanisme de certification, pour assurer un approvisionnement régulier en semences de qualité et faciliter l'accès (accessibilité et coût) aux producteurs ;
- accroître le volume des engrais et améliorer la distribution au profit des producteurs pour une plus grande équité et efficacité d'utilisation ;
- renforcer le dispositif d'appui-conseil et de formation en les dotant de moyens suffisants pour le suivi et l'encadrement des producteurs ;
- doter les structures de moyens logistiques et financiers pour procéder au recensement et aux enquêtes pour disposer, à partir de la méthodologie déjà élaborée, d'une base de données plus exhaustive et plus fiable pour les statistiques horticoles ;
- renforcer les capacités des producteurs et le suivi de la production horticole en particulier ;
- renforcer le dispositif de protection des cultures notamment contre la mouche des fruits, les oiseaux granivores et autres ravageurs ;
- faciliter les conditions d'accès au crédit aux producteurs et adapter les montants aux besoins réels des producteurs pour davantage étaler les périodes de production et le renouvellement de l'équipement.

IV. CADRE STRATEGIQUE

4.1 Vision, principes, valeurs et fondements

VISION

L'émergence agricole repose sur une vision claire : « **Construire une agriculture productive, compétitive, diversifiée et durable** ».

Cette agriculture souhaitée aura les fonctions suivantes : (i) nourrir au mieux et durablement, sur une base endogène, les populations ; (ii) tirer profit des avantages comparatifs du commerce international ; (iii) sécuriser et augmenter les revenus des ruraux ; (iv) procurer des emplois agricoles et non agricoles décents ; (v) gérer durablement les ressources naturelles ; (vi) améliorer l'état nutritionnel des populations ; et à l'implication du secteur privé pour le développement de l'agrobusiness ; (viii) favoriser un pilotage du secteur basé sur la transparence, la performance et la participation, l'équité et le contrôle citoyen ; et, (ix) mettre en place des Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) fortes et autonomes.

PRINCIPES

Le secteur agricole s'appuie sur les principes suivants : (i) efficience et efficacité d'action qui sont indispensables pour une utilisation raisonnée des ressources ; (ii) bonne gouvernance et transparence dans les procédures, la gestion et le traitement des dossiers ; (iii) rejet de toutes sortes de disparités dans la répartition et l'utilisation des biens et des services publics ; (iv) gestion participative et déconcentrée pour une meilleure implication de tous les acteurs et une appropriation des stratégies de développement ; et, (v) performance du partenariat public-privé qui vise à renforcer l'intervention du secteur privé dans les stratégies de développement public.

VALEURS

Les valeurs qui fondent la mise en œuvre de cette stratégie et partagées par l'ensemble des acteurs du secteur sont : (i) la transparence ; (ii) la responsabilité mutuelle ; (iii) la qualité du service et l'intégrité qui englobe l'honnêteté ; (iv) l'équité ; et, (v) la solidarité.

FONDEMENTS DU SECTEUR AGRICOLE :

En conformité avec les objectifs du PSE en matière agricole, de même que le PRACAS, la LPSDA se fonde sur la maîtrise de l'eau, la poursuite de la modernisation des exploitations agricoles familiales, l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural, la bonne structuration des filières avec des organisations professionnelles formées et informées, l'adoption et la généralisation de la démarche qualité, le renforcement de la recherche et de l'appui conseil agricole et la gestion durable des terres. Ceci devrait aussi prendre en compte la formation professionnelle des agriculteurs, la disponibilité d'équipements adaptés, l'existence de mécanismes de financement appropriés, la diversification des services/produits d'assurances, la promotion de l'agrobusiness, la bonne implication des jeunes et des femmes, du secteur privé et de la société civile dans le secteur agricole, la résilience des populations vulnérables, le respect de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.

4.2 Orientations stratégiques

OBJECTIF GENERAL :

Pour traduire la vision agricole, l'objectif général poursuivi par la LPSDA sur la période 2019-2023 est de rendre l'agriculture sénégalaise productive, compétitive, diversifiée et durable, pour procurer des revenus agricoles stables aux acteurs et impulser un développement économique et social.

Pour l'atteinte de l'objectif général, quatre objectifs spécifiques ont été identifiés à savoir : (i) augmenter la production et la productivité agricoles ; (ii) diversifier les spéculations et les systèmes de productions agricoles ; (iii) renforcer les services agricoles ; et, (iv) améliorer la gouvernance du secteur.

4.3 Objectifs spécifiques

4.3.1 Objectif spécifique 1 : Augmenter la production et la productivité agricoles

Cet objectif vise à augmenter de manière soutenue la production et la productivité agricoles pour une offre variée et de qualité, à même de satisfaire les besoins de consommation des populations, de fournir des matières premières à l'industrie nationale de transformation et d'être compétitives sur les marchés internationaux et régionaux. Il est ainsi attendu du secteur agricole, une production en hausse constante pour non seulement satisfaire les besoins alimentaires des populations mais également les autres segments du marché constitués par les branches de la transformation et en vue de la réalisation d'un espace économique densifié.

L'objectif se concentre d'abord sur les facteurs de production, à savoir la gestion foncière et la gestion des ressources naturelles (sols), les systèmes de production, les activités en amont de la production (approvisionnement en intrants et équipements), la gestion des risques climatiques, l'adaptation au changement climatique, etc. Il sera aussi question de moderniser le secteur agricole. Il se traduit par la promotion de l'intensification des exploitations agricoles familiales, une meilleure mise en marché des produits et une gestion de la qualité.

Pour apporter des solutions adaptées aux problèmes de sécurité et d'autosuffisance alimentaires, l'amélioration de la production doit s'inscrire dans une perspective de durabilité.

Des efforts seront consentis dans les produits prioritaires agricoles pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, développer les exportations et générer des emplois et des revenus au monde rural.

Ainsi, il est visé l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire à l'horizon 2020. Des efforts déjà entrepris dans le cadre du PRACAS seront poursuivis pour augmenter la production de riz et d'oignon, optimiser les performances de la filière arachidière, développer la filière horticole et relancer la production cotonnière. Une production de 1 600 000 tonnes de riz paddy et 600 000 tonnes d'oignon sont attendues en 2020, 200 000 tonnes de pomme de terre en 2023, 100 000 tonnes de tomate industrielle en 2023, et 55 000 tonnes de bananes de qualité supérieure en 2023. Par ailleurs, un objectif d'exportation de fruits et légumes de 200 000

tonnes à l'horizon 2023 est fixé, soit une augmentation de 88% par rapport à 2017 pour favoriser des rentrées de devises et contribuer à l'équilibre de la balance commerciale.

La relance du secteur arachidier permettra d'atteindre une production arachidière de 1 600 000 tonnes en 2020 avec un volume annuel de 150 000 tonnes par an pour les exportations.

La valeur ajoutée créée dans les chaînes de valeur agricoles est plus élevée au niveau du maillon de la transformation. Le Sénégal a un avantage comparatif sur certains produits comme ceux horticoles. Le pays voudrait rompre avec la tendance de l'agriculture de subsistance pour devenir une agriculture plus commerciale, en favorisant la transformation et la valorisation des produits agricoles. Des unités de transformation, de conditionnement et de conservation suivies d'une labellisation de qualité seraient aptes à satisfaire à des conditions compétitives, la demande intérieure et à affronter la concurrence internationale. Ainsi, le focus sera mis un focus sur la promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural basé sur une coexistence de l'agrobusiness et de l'agriculture familiale, soucieuse de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques.

Pour la transformation, il s'agira de prendre en compte, tous les aspects liés aux produits et aux sous-produits des productions végétales aussi bien transformés par l'industrie agroalimentaire que de façon artisanale. Elle devra s'appuyer sur les résultats de la recherche dans l'industrie agroalimentaire, la formation et l'appui-conseil des acteurs dans les domaines de la technologie de la transformation des productions végétales de qualité.

Les effets d'entraînement dans tous les secteurs devront confirmer le rôle moteur de l'agriculture dans l'économie nationale. De façon indirecte, ce surplus de production transformée va contribuer à réduire le déficit de la balance commerciale et ainsi améliorer la position extérieure du Sénégal.

Pour atteindre les résultats attendus de cet objectif spécifique, le MAER met en œuvre deux programmes : (i) sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales ; et, (ii) augmentation de la production et valorisation des produits agricoles.

Programme 1 : sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales.

Ce programme vise à renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée. Il se traduit par la sécurisation de la base productive qui polarise les ressources en terres et en eaux ainsi que sont les semences de pré-base et base. Le rythme des aménagements hydro-agricoles inférieur à 4000 ha/an relevé reste très faible au regard des défis et des enjeux du développement agricole du pays. Les enjeux autour de l'amélioration et de la sécurisation de la base productive sont divers et doivent être correctement pris en compte. De même, le programme englobe aussi les aspects liés au stockage, à la transformation primaire et au conditionnement des produits agricoles. Ainsi, le programme est décliné en deux actions.

- ***Renforcement des aménagements des terres agricoles et gestion équitable du foncier*** à travers la réhabilitation, l'entretien des aménagements hydro-agricoles et la réalisation de nouveaux aménagements hydro-agricoles (fermes, bassins de rétention, bas-fonds, digues anti sel, forages et vallées) et la redistribution des terres récupérées ;

- **Amplification de la gestion durable des terres et amélioration de la fertilité des sols** avec la restauration des terres dégradées et l'amélioration de la fertilité des sols.

Programme 2 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles.

Ce programme met l'accent sur l'utilisation de matériel végétal productif et adapté aux zones agro-écologiques, de facteurs de production suffisants et de qualité (intrants, matériel agricole) et la protection phytosanitaire qui concourent à doper la production et la productivité. En termes de valorisation, le programme s'adresse aux aspects liés au contrôle et à la qualité. Il est décliné en deux (02) actions.

- **Reconstitution du capital semencier** en produisant des semences certifiées et en renforçant le dispositif de contrôle des semences, avec une meilleure traçabilité des semences de prébase et une forte implication des coopératives semencières et du secteur privé ;
- **Intensification de la production agricole** à travers la mise à disposition à temps d'intrants agricoles (engrais, semences, produits phytosanitaires) en quantité et de qualité, le développement d'une mécanisation adaptée aux systèmes de production (opérations culturales et post-récoltes), le renforcement de la protection des cultures, des semences et des récoltes, l'acquisition de matériel agricole adapté, l'existence de services après-vente de qualité et la promotion de crédits équipements, le renforcement de capacité des acteurs et la subvention de matériels agricoles et matériels d'irrigation aux petits producteurs.

4.3.2 Objectif spécifique 2 : Diversifier les spéculations et les systèmes de productions agricoles

Cet objectif vise à développer des filières agricoles diversifiées avec la participation des hommes et femmes. L'atteinte de cet objectif passera par une exploitation rationnelle et optimale des potentialités des différentes zones agro écologiques du pays ainsi que la prise en compte de la contribution de tous les acteurs du secteur. En fait, il sera question de mettre en œuvre une agriculture dont la production est diversifiée en intégrant d'avantage, entre autres, les filières à hautes valeurs ajoutées dans la politique de développement, accordant plus d'attention à la participation des femmes, donnant plus d'accès aux marchés et davantage de revenus aux populations rurales, aux femmes et jeunes en particulier.

Pour atteindre les résultats attendus, le MAER met en œuvre : le **Programme 2 : "augmentation de la production et valorisation des produits agricoles"**.

Il est décliné en quatre actions :

- **Renforcement de la diversification agricole de façon inclusive** en développant des systèmes de cultures à base d'arachide, des espèces adaptées aux changements climatiques et surtout l'horticulture dans le bassin arachidier, des filières céréalières (riz, mil, maïs, sorgho, fonio) dans les différentes zones agro écologiques, des fermes céréalières et des bassins

- rizicoles dans l'ensemble du territoire national. Il s'agira également de développer de nouvelles productions innovantes, de renforcer les capacités des acteurs sur les bonnes pratiques agricoles et de promouvoir l'agriculture familiale durable ainsi que l'horticulture pour la consommation des ménages ;
- **Valorisation durable des produits agricoles** par le développement de nouvelles technologies de transformation, le renforcement de la filialisation et de la sous-traitance, l'instauration de la contractualisation et des alliances, le renforcement de capacités des acteurs, la promotion de la consommation des produits locaux, le développement d'unités de transformation, la promotion des Indications Géographiques, la conformité aux normes de qualité sanitaire, organoleptiques et commerciales. Aussi, un accent est mis sur les opérations post-récolte pour une meilleure qualité des graines. Le développement de la labellisation des produits, la promotion de la gestion et du contrôle qualité contribuent à améliorer la compétitivité des produits agricoles transformés ;
 - **Développement d'une mécanisation adaptée aux systèmes de production et à la transformation des produits**, à travers l'acquisition de matériel agricole adapté, le développement de services après-vente de qualité, le renforcement des capacités des acteurs sur l'utilisation du matériel agricole et la facilitation de l'accès aux crédits équipements, le soutien au développement des services de mécanisation par le privé et les jeunes avec l'utilisation des technologies digitales.
 - **Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage et de conservation** à travers la réalisation et la réhabilitation des infrastructures agricoles (pistes de production et infrastructures de stockage, conservation, transformation et conditionnement).

4.3.3 Objectif spécifique 3 : Renforcer les services agricoles

Cet objectif qui vise le développement de la recherche, de la formation et du conseil agricole et rural, permettra l'émergence d'exploitants agricoles formés, qualifiés et dotés des services nécessaires pour moderniser leurs unités économiques et assurer la relance du secteur. Il recouvre aussi les dimensions transversales de la politique agricole. Ce sont tout particulièrement les questions liées au financement de l'agriculture, la création d'un environnement réglementaire, les problématiques de genre et plus largement le climat des affaires propice à l'investissement du secteur privé et la mise à niveau des systèmes d'information.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole, la question du financement s'est focalisée sur l'accroissement des ressources budgétaires consacrées par les Etats au secteur agricole, l'attractivité du secteur agricole afin d'accroître le volume d'investissement privé. Cette approche n'a pas suffisamment pris en compte la question des services financiers répondant aux besoins structurels de financement de l'activité des agents économiques du secteur : les producteurs, les transformateurs, stockeurs, etc.

Le programme 4 du MAER « accompagnement à la production : financement, recherche, formation agricole et rural et appui conseil » est aligné à cet objectif spécifique.

Programme 4 : « accompagnement à la production : financement, recherche, formation agricole et rural et appui conseil ».

Ce programme permettra l'émergence d'exploitants agricoles formés, qualifiés et dotés des services nécessaires pour moderniser leurs unités économiques et assurer la relance du secteur. Il est décliné en trois actions, à savoir :

- **Promotion d'un environnement rural attractif** par la rationalisation et l'optimisation des structures de financement des services et projets productifs agricoles, à travers un fonds unique conformément à la LOASP et des mécanismes de financement adaptés. Ceci permettra de financer des projets prioritaires de (i) génération d'innovations, (ii) transfert et diffusion aux utilisateurs et conseil agricole, (iii) d'appui à des exploitations créateurs d'emplois et de revenus ruraux pour la modernisation de l'agriculture et le développement de l'entrepreneuriat agricole en général et l'entrepreneuriat féminin et jeune en particulier. Le financement nécessaire sera assuré par un partenariat public-privé et l'Etat facilitera les exportations par le biais d'une détaxation ciblée et/ou d'une réduction de la fiscalité. Une amélioration du crédit agricole sera aussi assurée.
- **Renforcement institutionnel des structures de recherche, de développement rural, de formation et de conseil agricole et rural** du MAER par l'augmentation de leurs allocations financières pour supporter les charges et assurer leurs missions respectives mais aussi par le renforcement de leurs capacités sur les problématiques nouvelles et transversale telles que le genre, la résilience, etc. Un appui aux réformes (subventions, foncier, semences) et une importance sont accordés pour accroître la production à travers la recherche et au conseil agricole pour le transfert de technologies. Aussi, il est nécessaire de faire un état des lieux sur l'horticulture en réalisant un recensement et des enquêtes nationales horticoles.
-
- **Accompagnement à la mutualisation des organisations paysannes** pour structurer les filières agricoles, moderniser l'encadrement du monde rural, renforcer la dynamique organisationnelle, assurer la formation des organisations paysannes, promouvoir la micro assurance, professionnaliser les acteurs et assurer le soutien au crédit rural à travers le Fonds Unique qui sera mis en place.

4.3.4 Objectif spécifique 4 : Améliorer la gouvernance du secteur

La gouvernance du secteur agricole soulève la problématique de la coordination des relations et rôles ainsi que celle du traitement égalitaire et équitable des différents acteurs dans l'activité économique à savoir l'Etat à travers ses différentes institutions, les producteurs et les opérateurs économiques.

Une meilleure organisation institutionnelle agissant en amont du processus de production permet d'éliminer les distorsions qui sont à l'origine des dysfonctionnements dans le secteur agricole.

La mise en œuvre efficiente des politiques économiques et une gestion appropriée et inclusive des affaires favorisent une allocation optimale et égalitaire des ressources rares, débouchent sur de probants résultats économiques et sociaux et constituent enfin un levier majeur pour la réalisation des objectifs assignés aux projets et aux programmes. La bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques apparaît ainsi comme un facteur qui favorise le jeu des mécanismes économiques en leur permettant de jouer pleinement le rôle correcteur qu'ils sont supposés jouer.

La clarification du jeu des acteurs que sont l'Etat, les producteurs, le secteur privé et les partenaires au développement en tenant compte des compétences spécifiques des uns et des autres pourra permettre d'aboutir à un jeu à somme positive. Il s'agira de l'articuler autour d'un véritable partenariat conforme au processus de libéralisation, de responsabilité, de contractualisation, de transparence, d'égalité et d'équité. La prise en compte de l'interdépendance entre les différents acteurs devra se traduire concrètement par un environnement mutuellement avantageux et garant de progrès économique et social.

Enfin, il s'agira de développer dans le même temps les cadres de concertations concernant la disponibilité des intrants (plateforme e-subvention), la valorisation de la production agricole et de partage des politiques.

Pour atteindre cet objectif, le MAER met en œuvre le **Programme 4 : Pilotage et coordination administrative du MAER**.

Ce programme vise à assurer le pilotage et la gestion des ressources (humaines, matérielles et financières) du MAER à travers la coordination et le soutien des politiques du département, tout en veillant à l'efficacité et l'efficience de la dépense publique. Il se décline en deux actions. Il se décline en deux actions.

- **Pilotage stratégique** avec le renforcement des cadres de concertation et de partenariat, l'amélioration de la veille stratégique, le renforcement de la synergie entre l'appui-conseil, la formation et la recherche et le renforcement des capacités de négociation du MAER.
- **Coordination administrative et renforcement des capacités d'intervention du MAER** à travers le renforcement de capacités dans la planification, la budgétisation, le suivi évaluation, le contrôle et la responsabilité mutuelle, le renforcement des ressources humaines, matérielles et financières du MAER et la motivation du personnel.

4.4 Articulation à la stratégie nationale

La vision sectorielle dégagée par le MAER à travers PRACAS répond aux priorités définies dans l'axe 1 du PSE, à savoir «la transformation structurelle de l'économie et croissance», notamment à travers des réformes et cinq projets phares structurants, notamment : (i) mise en place de 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières à hautes valeurs ajoutées et l'élevage ; (ii) développement de trois corridors céréaliers ; (iii) mise en place de 150-200 projets de soutien à l'agriculture familiale ; (iv) restructuration de la filière arachide; et (v) création de trois agropoles intégrés, pour stimuler l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie.

De ce fait, le PRACAS constitue l'instrument sectoriel agricole de mise en œuvre du PSE qui prend en charge les enjeux de (i) renforcement de la sécurité alimentaire et du rééquilibrage de la balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires, (ii) de développement de filières intégrées compétitives et à haute valeur ajoutée et (iii) la préservation des équilibres socio-économiques et la redynamisation de l'économie rurale.

Cette vision répond également à certaines priorités dégagées dans l'axe 3 du PSE qui décrète l'adoption de l'intégration du genre dans les politiques publiques «comme stratégie pour lutter contre toute forme d'inégalité et assurer à tous une participation équitable au processus de développement».

La LPSDA s'inscrit dans le cadre la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) et ses orientations cadrent avec celles de la Politique nationale de développement de la nutrition (PNDN) qui vise la production d'aliments à haute valeurs nutritifs, la transformation adéquate des aliments nutritifs, l'éducation nutritionnelle et les services essentiels de nutrition. Elle est également en phase avec d'autres politiques sectorielles, notamment l'élevage, le commerce et l'agro-industrie.

SYNTHESE DU CADRE STRATEGIQUE

Vision	<i>Construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable</i>	
Objectif général	Rendre l'agriculture sénégalaise performante, compétitive, diversifiée et durable, pour procurer des revenus agricoles stables aux producteurs et impulser un développement économique et social	
Objectifs spécifiques	Programmes " Budget programme"	Actions
OS1 : Augmenter la production et la productivité agricoles	P1 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	Renforcement des aménagements des terres agricoles et gestion équitable du foncier Amplification de la gestion durable des terres et amélioration de la fertilité des sols
	P2 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	Reconstitution du capital semencier Intensification de la production agricole
OS2 : Diversifier la production agricole	P2 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	Renforcement de la diversification agricole de façon inclusive
		Valorisation durable des produits agricoles
		Développement d'une mécanisation adaptée aux systèmes de production et à la transformation des produits
Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage et de conservation		
OS3 : Renforcer le dispositif des services agricoles en matière d'appui à la production	P3 : Accompagnement à la production : Financement, Recherche, Formation agricole et rurale et Appui conseil	Promotion d'un environnement rural attractif
		Renforcement institutionnel des structures de recherche, de développement rural, de formation et de conseil agricole et rural du MAER
Accompagnement à la mutualisation des organisations paysannes		
OS4 : Améliorer la gouvernance, du secteur agricole	P4 : Pilotage et coordination administrative du MAER	Pilotage stratégique
		Coordination administrative et renforcement des capacités d'intervention du MAER

V. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION

5.1 Dispositif de mise en œuvre de la LPSDA

La LPSDA du MAER est opérationnalisée par le Document et Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) qui est déclinée en projets annuels de performance (PAP), également par le PRACAS en sa deuxième phase. Ces derniers présentent, par programme, les objectifs, les actions, les résultats attendus et les diverses projections financières des dotations du Ministère. La mise en œuvre des interventions des directions techniques et autres structures compétentes accordent une large place aux autres acteurs dont les partenaires techniques et financiers, la société civile et le secteur privé. Les dispositions opérationnelles d'implication des acteurs seront étudiées et prises par les autorités du Ministère.

5.2 Dispositif de suivi évaluation de la LPSDA

Le système de suivi-évaluation s'inscrit dans le cadre de la gestion axée sur les résultats qui permet de rendre opératoire le principe de la redevabilité, d'équité et d'égalité. Les résultats attendus de la LPSDA sont mesurés par des indicateurs de performance qui font l'objet d'évaluations régulières et donnent lieu à des rapports de performance. In fine, le système a pour but la production de connaissances par la capitalisation et la valorisation des expériences tirées de la mise en œuvre de la LPSDA.

Ce système prend en charge le suivi des indicateurs de la LPSDA, du DPPD, du PSE concernant la politique agricole et des ODD. Il permet d'évaluer le niveau d'atteinte des résultats stratégiques de la LPSDA et l'état de l'exécution financière de la LPSDA. La liste des indicateurs prioritaires de la LPSDA sera définie pour prendre les normes et standards de qualité et les indicateurs phares sectoriels et du PSE.

A cet effet, un système participatif sera mis en place, et sera adossé au système de suivi-évaluation et de gestion des connaissances du MAER. Ce système contribuera à renseigner les indicateurs du volet agricole du PSE. Ledit système, dont les principes sont la GAR et l'approche systémique, est dirigé par deux organes et comprend les composantes de suivi et d'évaluation.

Les éléments constitutifs du système de suivi-évaluation sont présentés dans le manuel des procédures du système de suivi-évaluation du MAER qui présente le système, ses méthodes et outils, ses produits et, décrit son fonctionnement et les supports qui seront utilisés pour la collecte et l'exploitation des données et informations à des fins de prise de décisions.

- **L'organisation du SSE**

Pour la gestion du système, il est prévu la mise en place de deux organes : un organe national de pilotage et un organe technique de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la LPSDA.

L'organe de pilotage est le comité national de suivi-évaluation. Il est présidé par le Ministre qui est suppléé par le Secrétaire général. Le Secrétariat est assuré par la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles (DAPSA). Les directeurs nationaux et les responsables des autres structures nationales du ministère sont les membres. Les autres membres dudit comité sont les partenaires et des représentants des autres ministères sectoriels impliqués

dans la thématique. Aussi, faut-il compter sur la participation du représentant des partenaires techniques et financiers et de tout autre membre dont la présence est jugée utile.

Le comité national de suivi-évaluation est l'instance de validation des travaux et propositions du comité technique de suivi-évaluation. Il se réunit une fois par an pour procéder à la revue sectorielle. A cet effet, il analyse et approuve les différents rapports qui doivent être transmis, au moins, une semaine avant la tenue de la session.

L'organe technique de suivi-évaluation est le comité de suivi-évaluation. Il est présidé par le Directeur de la DAPSA et ses autres membres sont les représentants désignés des directions nationales, des projets/programmes, des agences, des DRDR et des sociétés de développement et celles sous tutelle.

En s'appuyant sur les structures du Ministère, le comité technique est essentiellement chargé de préparer les sessions du comité national et d'assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution de la LPSDA.

De manière spécifique, il a pour missions de :

- suivre les indicateurs du PSE concernant la politique agricole ainsi que la performance des projets et programmes du MAER ;
- suivre et évaluer le niveau d'atteinte des résultats stratégiques et l'exécution physique, technique et financière de la LPSDA ;
- veiller à la mise en œuvre des activités retenues dans la LPSDA ;
- renforcer les capacités du Systèmes de Suivi et de l'Evaluation de cette politique de développement ;
- assurer le suivi et l'évaluation des différents projets inscrits dans le PRACAS ;
- élaborer un cadre de mesure pour un meilleur suivi des indicateurs, détaillant ou spécifiant les rôles et actions de chacune des structures du MAER ;
- renforcer les capacités des structures du MAER en matière de suivi et d'évaluation ;
- identifier et lever les contraintes liées à l'exécution de la LPSDA ;
- évaluer les effets et l'impact de la mise en œuvre de la LPSDA ;
- représenter le MAER pour toutes les activités liées au suivi et à l'évaluation de la politique agricole ;
- capitaliser et diffuser les acquis et expériences de la politique agricole.

• **Les composantes et outils du système de suivi-évaluation du MAER**

Le système de suivi-évaluation regroupera l'ensemble des mécanismes et outils permettant d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la LPSDA. La DAPSA est chargée de piloter la gestion du système qui est structurée autour des composantes suivantes.

✓ **Le Suivi**

Il s'agit du processus continu de collecte systématique d'informations qui permettra à la DAPSA de disposer des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation des ressources.

Le suivi sera donc permanent et continu. Il va être opéré principalement au niveau de la surveillance des processus et de la délivrance des extraits selon les délais de réalisation établis conformément au plan d'actions opérationnels établi annuellement. Il a pour but

de créer les conditions d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations. Selon une périodicité trimestrielle, des rapports d'avancement technique et financier seront produits et soumis aux organes de tutelle et de supervision.

Pour ce faire, le suivi des résultats va consister à l'image du PRACAS d'une part, à la documentation du processus de réalisations de ces résultats, et d'autre part, à l'appréciation de leur évolution pendant la durée du programme.

✓ L'évaluation

L'évaluation est un processus ponctuel de mesure des performances et d'atteinte des résultats. Il s'agira pour la DAPSA, d'apprécier de manière systématique la conception, la mise en œuvre et les résultats de la LPSDA. Le but visé est de déterminer sa pertinence, son efficacité, son efficience dans l'accomplissement de ses objectifs et son impact et sa durabilité.

Une évaluation d'effets est prévue à mi-parcours de la LPSDA. Elle a pour objet de mesurer voir d'évaluer l'atteinte des résultats.

Pour chaque effet, les indicateurs définis seront renseignés au début et à la fin de chaque programme et projet à travers une étude qui comparera les valeurs successives et fera les analyses nécessaires aux enseignements à tirer.

Aussi, faut-il noter qu'un bon fonctionnement du système de suivi-évaluation requiert l'utilisation de supports consensuels adaptés aux circuits de l'information du programme. Ainsi, deux types de supports sont utilisés : i) les supports de collecte et ii) les supports de diffusion.

5.3 Outils du système de suivi évaluation

Les supports de collecte permettent de recueillir les informations de base nécessaires pour le renseignement des indicateurs du système. Après la collecte et l'exploitation des données du système, les résultats sont présentés sur des supports dont le plus important est le tableau de bord des indicateurs, qui permet de comparer les valeurs cibles aux valeurs actuelles. Les outils de mise en œuvre du système de suivi-évaluation sont les suivants :

Outils de planification	<ul style="list-style-type: none"> - plans de travail du ministère et/ou des structures du département - contrats de performance - cadres de performance de la LPSDA, tel que Projet annuel de performance du DPPD
Outils de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - tableau de bord - cadre de mesure du rendement - rapport annuel de performance (RAP) - fiches de collecte et de traitement des informations - rapport (périodiques, rapports d'études et d'enquêtes...) - revues trimestrielles - revue annuelle conjointe (revue sectorielle) - rapport annuel de performance - revue à mi-parcours de la LPSDA - évaluation finale de la LPSDA

L'organisation de revues trimestrielles et annuelles d'avancement permettra à l'ensemble des catégories d'acteurs engagés dans la mise en œuvre de la LPSDA d'évaluer les performances réalisées. A ce titre, il est établi un bilan critique du niveau d'atteinte des résultats, les mesures correctives à mettre en œuvre et l'actualisation des engagements des partenaires dans le PTA de l'année suivante.

Fait à Dakar le.....

Document signé par :

**Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et de l'Equipement rural (MAER)**

**Monsieur le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Plan (MEFP)**

Le Ministre

Le Ministre

M Pape Abdoulaye SECK

M Amadou BA